Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 50 (1958)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aménager le territoire

Qu'il s'agisse du territoire national ou de territoires étrangers, certaines régions souffrent d'un retard dans leur développement, retard dû à des causes naturelles ou historiques.

Il appartient dès lors à l'Etat d'assurer l'aménagement de ces territoires, afin d'améliorer la condition économique des populations. Cette action entraîne des investissements qui ne sont rentables qu'à très long terme et qui doivent cependant être opérés; ils porteront tant sur l'équipement de ces régions que sur la formation des cadres qui leur sont destinés.

L'exécution des tâches doit toutefois être confiée dans toute la mesure du possible à l'économie privée qui doit alors accepter le contrôle de l'Etat comme doit l'accepter quiconque bénéficie des deniers publics.

L'Europe

Devant la formation et l'évolution des blocs politiques qui nous entourent, nous, chefs d'entreprises européens, devons éviter absolument toute dispersion de nos forces si nous ne voulons pas voir disparaître les valeurs d'une civilisation auxquelles nous croyons.

Nous devons donc contribuer à la coordination des ressources humaines et matérielles de notre continent et tendre à une harmonisation de nos économies nationales. Nous devons donc souscrire en particulier aux mouvements qui groupent les efforts dans ce sens et appuyer, par notre présence et notre action, les organisations européennes (ou mondiales) qui se créent à cet effet.

Nous devons en particulier réduire progressivement les entraves au libre échange de nos ressources et tendre à la constitution d'un « marché commun ».

Nous disons bien harmoniser nos économies nationales et non les standardiser, car nous croyons qu'une des richesses essentielles de l'Europe réside dans la diversité et l'originalité de ses nations et c'est dans leur respect que l'on doit s'acheminer vers une unité.

Enfin, nous voulons nous efforcer de progresser vers une solidarité européenne meilleure où la responsabilité patronale se sente engagée.

Bibliographie

Les Conflits de Conventions collectives de Travail. — Sous ce titre, M. Maurice-E. Aubert publie une thèse intéressante éditée par la Nouvelle bibliothèque de droit et de jurisprudence, Lausanne, 1957. A la fin de son introduction, il résume fort bien ses objectifs qui tendent d'abord à rappeler dans un premier chapitre un certain nombre de notions essentielles et poser le problème des conflits de conventions collectives de travail. D'établir ensuite dans le deuxième chapitre les cas où deux conventions peuvent se cumuler sans entrer en conflit et ceux où tout cumul est impossible. Puis, dans un troisième chapitre, l'auteur s'efforce de fixer des règles de conflits, afin de faire prévaloir une convention sur l'autre, lorsque le cumul de deux conventions n'est pas possible. Enfin, dans un quatrième chapitre, M. Aubert traite à part les conflits de juxtaposition professionnelle et territoriale qui se présentent sous des aspects particuliers. «En abordant ces problèmes compliqués, écrit l'auteur, nous ne tenons pas seulement à leur apporter une solution théorique, nous voudrions éclairer certains côtés obscurs du droit des conventions collectives et faciliter ainsi la tâche des praticiens et des associations.» Ce sont là des ambitions louables, car l'avenir de la convention collective dépend en effet de la confiance qu'elle inspire. Avec l'auteur, nous espérons que cette thèse contribuera efficacement à l'affermir. *M.*